



PLAQUETTE D'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE RISQUE INDUSTRIEL



Document à
CONSERVER

Site de McBride à Rosporden & Elliant

ZI de Dioulan
29140 Rosporden

Prévenir et informer

Vous habitez à proximité d'un établissement industriel qui peut présenter des risques pour les populations et l'environnement.

Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent en commun pour **renforcer votre sécurité et votre information**, afin que vous puissiez avoir une confiance lucide dans les industries.

Cette brochure vous informe sur les risques de l'entreprise McBride et vous précise les bons réflexes à avoir en cas d'alerte industrielle.

En vous appropriant ces consignes simples, vous devenez acteur de votre propre sécurité et contribuez à faciliter le bon déroulement des opérations de secours.

Ces informations ont été élaborées par le site McBride sous contrôle de la Préfecture du Finistère et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Pour plus d'information



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Finistère

Préfecture du Finistère
42 Boulevard Duplex
29320 QUIMPER CEDEX
02 98 76 29 29
pref-defense-protection-civile@finistere.gouv.fr

DREAL Finistère
2 rue Georges Perros
29556 QUIMPER CEDEX 9
02 90 08 55 55
ud29.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr



Site de Rosporden
Zi De Dioulan
29140 Rosporden
02 98 66 95 00

Le site de McBride à Rosporden

Historique et chiffres clés

- 1945** - Création de l'entreprise au centre ville de Rosporden sous le nom de Mayola où sont fabriqués des aérosols et produits ménagers (bougies, cirage, désodorisants, nettoyeurs)
- 1989** - Après différents rachats Solitaire, Henkel, Tensia/BP, le site devient YPLON
- 1993** - Rachat de l'entreprise par le groupe McBride, groupe implanté en Europe et spécialisé dans la fabrication des produits d'hygiène corporelle, cosmétiques et ménagers pour la grande distribution. Le groupe emploie plus de 4000 personnes en Europe.
- 1995** - Construction du nouveau site de production dans la ZI de Dioulan
- 1999** - Intégration de l'activité cosmétique
- 2007** - 1^{ère} certification ISO 14001 du site : démarche environnementale
- 2010** - 1^{ère} certification OHSAS du site : démarche santé sécurité
- 2011** - Création d'un nouveau laboratoire de recherche et développement et 1^{ère} certification du site sur les référentiels qualité IFS et BRC



Superficie : 9 hectares de terrain répartis sur Rosporden et Elliant
Bâtiment : 15000m²
Equipements : 9 lignes de production
Production : 50 millions d'aérosols produits chaque année
Personnel : 120 salariés
Siège social : Levallois Perret



Activités du site



Le site de Rosporden est spécialisé dans la fabrication des aérosols à usage ménager (nettoyants four, salle de bain, moquette, insecticides, désodorisants d'atmosphère, dégivrants...) et cosmétiques (mousse à raser, déodorants, laques...).

Ce sont plus de 400 références de produits qui sont vendues sous la marque des distributeurs à travers l'Europe essentiellement.

Les risques et leurs moyens de maîtrise

McBride un site classé et autorisé

Pour la fabrication de ces produits, le site McBride utilise des matières inflammables (parfums, solvants...) et des gaz propulseurs très inflammables, c'est pourquoi le site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Les stockages de gaz et d'aérosols sont responsables du classement SEVESO par les autorités. De ce fait, l'usine a demandé et obtenu une autorisation d'exploiter par un arrêté préfectoral.

L'entreprise doit réaliser tous les 5 ans, une étude de danger. Cette étude répertorie tous les risques potentiels liés à l'activité du site, les scénarios majeurs associés et leurs effets, ainsi que les moyens de prévention et protection mis en œuvre.

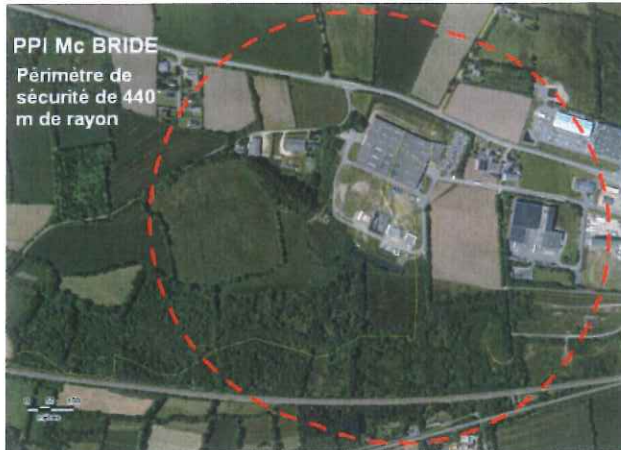
Cette étude est ensuite soumise au contrôle de l'inspection des Installations Classées (DREAL), puis approuvée par la Préfecture.

Les risques potentiels

De la dernière étude de danger, plusieurs scénarios d'accidents ont été identifiés :

=> **des incendies** : incendie des ateliers de production, du stockage des aérosols, du stockage des solvants

=> **des fuites de gaz avec risque d'explosion possible** :



➤ **BLEVE** signifie en anglais "Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion", qui se traduit par « explosion des vapeurs en expansion d'un liquide en ébullition ».

Cette situation ne peut se produire que si un réservoir de gaz est chauffé à très forte température par un feu extérieur. Les conséquences d'un tel sinistre seraient des effets thermiques et de projection dans un rayon limité à 300 mètres autour des cuves de gaz.

➤ **UVCE** signifie en anglais "Unconfined Vapour Cloud Explosion", ce qui correspond à l'explosion d'un nuage de gaz qui serait libéré suite à une rupture d'une canalisation et qui rencontrerait une source de chaleur, d'ignition. Les conséquences d'un tel sinistre seraient des effets thermiques et de surpression susceptibles d'entraîner des bris de vitres dans un rayon de 440 mètres autour du point d'explosion.

C'est ce périmètre de sécurité de 440m qui est retenu dans la mise en œuvre du PPI ou Plan Particulier d'Intervention.

Les moyens de maîtrise des risques

Des barrières de sécurité permettant de limiter l'apparition de ces scénarios majeurs ou d'en réduire les effets sont en place sur le site:

=> **des mesures de prévention**: telles que toutes les procédures de sécurité strictes d'accès au site, de déchargement des citernes de gaz et solvants, la formation du personnel aux bonnes pratiques sécurité, l'ensemble des contrôles des équipements de sécurité

=> **des mesures de protection**: telles que les systèmes de détection incendie, fuite de gaz avec des dispositifs d'extinction associés: sprinklage des cuves de gaz et des équipes d'urgence formées aux risques.

En complément, une politique de prévention des accidents majeurs et un système de gestion de la sécurité ont été mis en place.

L'organisation des secours

Malgré toutes ces mesures, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. Afin de protéger les populations, les biens et l'environnement, des plans de secours sont prévus :

1 – En cas d'accident limité à l'intérieur du site: le Plan d'Opération Interne (P.O.I.) sera déclenché

Ce plan d'urgence, élaboré par l'industriel, définit et organise les moyens d'intervention internes à l'entreprise, la protection des personnels, la mise en sûreté des installations et l'appel, si besoin, des renforts extérieurs (Pompiers, SAMU...). Ce POI est régulièrement testé et fait l'objet d'exercices avec les équipes internes et les services de secours.

2 – Si le sinistre s'étend à l'extérieur du site: le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) sera déclenché

C'est le préfet, prévenu par l'industriel, qui déclenche et coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en mettant en œuvre le PPI. Les populations voisines de l'usine sont alertées par la sirène modulée et devront suivre les instructions de la fiche réflexe afin d'adopter les bons comportements.

Le Plan Communal de Sauvegarde, obligatoire dans les communes situées dans le champ d'application du PPI, organise l'assistance et le soutien aux populations. Comme le POI, le PPI est testé régulièrement.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

Document à lire
ATTENTIVEMENT

Dès que vous entendez la sirène du site McBride,

Signal de début d'alerte = 3 fois un son modulé
Pour information, un essai de la sirène a lieu tous les 1ers mercredis du mois à midi.



CE QU'IL FAUT FAIRE



Confinez-vous

Restez chez vous, entrez dans un bâtiment le plus proche.



Fermez toutes les issues

Fermez les portes, fenêtres et volets s'ils peuvent être manoeuvrés de l'intérieur et arrêtez les ventilations.



Ne restez pas à côté des vitres en cas de projection



Ecoutez la radio

France BLEUE BREIZH IZEL sur 93 FM pour suivre les consignes qui seront délivrées par le Préfet

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Des mesures de sécurité sont prévues pour eux.

En vous déplaçant vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Ne téléphonez pas

Les lignes doivent rester disponibles pour les secours.



Evitez toute flamme ou étincelle

La fin de l'alerte sera donnée par la sirène McBride et par la radio
Vous pouvez alors sortir et aérer les locaux .

Signal fin d'alerte = son continu sur 30 sec

